

AJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-005 DU 10 JANVIER 2004

Chargeant Monsieur Pierre OSHO,
Ministre d'Etat, chargé de la Défense nationale
de l'intérim du Président de la République pour
compter du 10 janvier 2004.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement ;

D E C R E T E :

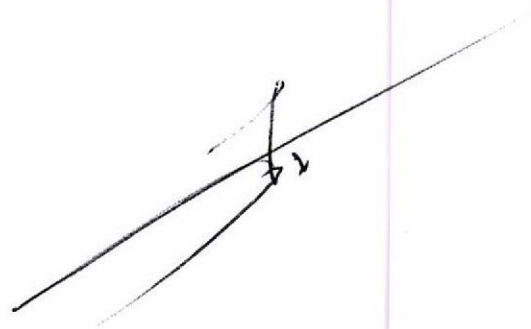
Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, chef de l'Etat, chef du gouvernement, Monsieur Pierre OSHO, Ministre d'Etat, chargé de la Défense nationale est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Niamey (Niger).

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Pierre OSHO, durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 janvier 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a final vertical stroke, positioned over a diagonal line that appears to be part of a signature or stamp.

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MINISTERS 21 SGG 4
DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.